

# REGLEMENT PARTICULIER

## 8<sup>ème</sup> TOURNOI CHATEAUNOUVOIS 13 et 14 JUIN 2015

1. Ce tournoi est régi par les règles officielles du badminton 2014–2015 édictées par la FFBD et par les dispositions particulières énoncées ci-dessous.  
Le tournoi est autorisé par la Ligue Rhône Alpes et la Fédération Française de Badminton.  
N° d'autorisation : *en cours*
2. Le juge arbitre sera Jean-Pierre VOUREY. Ses décisions seront sans appel. Toute contestation ou réclamation devra être présentée par le responsable du club du joueur concerné. Toute réclamation faite par une autre personne ne sera pas recevable.
3. Le tournoi est ouvert à tous les joueurs licenciés avant la date limite d'inscription, vétéran, sénior, junior, cadet et minimes. Les benjamins et poussins ne sont pas autorisés à participer. Les joueurs doivent être en règle avec la FFBD et doivent être en possession de leur licence. Le tournoi est accessible aux catégories B, C, D et NC.
4. Les tableaux proposés sont, le simple homme, simple dame, double homme, double dame et double mixte. Les différentes séries proposées sont B, C, D+, D- et NC. Pourront s'inscrire en D+ les joueurs classés de NC à D1, et en D- les joueurs classés de NC à D3. Le joueur doit indiquer son choix de série - ou + (exemple D- et D+). Sans indication, il sera pris en compte par défaut le classement du joueur.
5. L'inscription est autorisée sur 2 tableaux et dans deux séries différentes. Tous les tableaux se dérouleront en poules de 3, 4 avec 1 ou 2 sortants par poules, suivant le nombre de joueurs ou le nombre de matchs par journées. Le montant des inscriptions s'élève à 15€ par joueur pour un tableau et 18€ par joueur pour 2 tableaux.
6. Pour chaque tableau, le nombre de participants est limité. En cas de dépassement du nombre d'inscrits, une liste d'attente est constituée, tenant compte des critères suivants, par ordre de priorité:  
-Ordre d'arrivée de l'inscription complète (inscription et droits d'engagements), paiement effectif des droits d'engagement, joueurs inscrits dans leur série de classement.
7. Les organisateurs, en accord avec le Juge arbitre, se réservent le droit de modifier les poules et/ou les tableaux, si besoin est, en fonction du nombre d'inscrits, et de prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi  
-diviser une série, regrouper, constituer une poule unique, supprimer un tableau dans une ou plusieurs série
8. Le simple se jouera le Samedi, le mixte le samedi et dimanche, le double le dimanche, l'organisation se réserve le droit de faire les demi finales et les finales le dimanche en rapport du Nb de matchs par journées possible.
9. Les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif. Les matchs peuvent être lancés jusqu'à une heure d'avance sur l'horaire prévu. Tout joueur devra, dès son arrivée, se faire pointer à la table de marque
10. A l'appel de son nom, le joueur doit se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match (minimum deux raquettes, boisson, serviette...). Tout joueur ne se présentant pas dans un délai de 3 minutes pourra être disqualifié par le Juge Arbitre quel que soit le niveau de la compétition.

11. Le temps de préparation sur le terrain est limité à 3 minutes minimum, test des volants compris. Les joueurs ont le droit de sortir du terrain pendant les arrêts de jeu à 11 points dans chaque set et ainsi qu'entre chaque set à condition qu'ils soient de retour à 40 s à l'arrêt de jeu de 11 points et à 1min20 entre les sets sinon ils pourront être sanctionnés par le Juge Arbitre.
12. Les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin du match de préférence par le vainqueur.
13. Le temps minimum de repos entre 2 matchs consécutifs est de 20 minutes. Il pourra être réduit avec l'accord des intéressés. Le Juge Arbitre peut accorder un repos plus long lorsque cela lui paraît souhaitable.
14. Une tenue de badminton, conforme aux circulaires de la FFbAD est exigée sur les terrains.
15. L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports. Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au Juge Arbitre avant son premier match du tournoi.
16. Tout joueur devant quitter le gymnase doivent le faire en concertation avec le Juge Arbitre et doivent obtenir l'accord de ce dernier. Par ailleurs, il doit laisser son numéro de téléphone à la table de marque et doit revenir à l'horaire indiqué par le Juge Arbitre. Si non, le joueur pourra être annoncé comme forfait pour son match suivant.
17. Le plateau de Jeu est uniquement réservé au Juge Arbitre, aux organisateurs, aux joueurs appelés à jouer ainsi qu'aux entraîneurs uniquement entre les sets. Merci de respecter le nombre de 2 entraîneurs par joueur. En raison de l'absence de chaises pour les entraîneurs, le coaching entre les points sera strictement « INTERDIT ». Merci d'avance de votre compréhension.
18. Les matchs sont auto-arbitrés jusqu'aux finales où éventuellement des arbitres (ou faisant office) sont proposés par le comité d'organisation ou Juge Arbitre. Cependant, tout joueur peut faire appel au Juge Arbitre, à tout moment du tournoi, qui désignera, si possible, un arbitre (ou faisant office).
19. Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de litige, le volant choisi, sera celui en vente dans la salle : volant en plumes RSL Grade 3. Tout volant touchant les infrastructures fixes (panneaux, lampes...) sera compté comme faute, sauf au service, où il pourra être engagé 2 fois par service. Le filin touché, sera annoncé let dans l'échange.
20. La date limite d'inscription est fixée au 1er juin 2015. Toutes les feuilles d'inscription doivent nous parvenir par mail avant cette date. Aucune inscription ne sera enregistrée sans règlement. Les têtes de séries seront désignées par les organisateurs et le Juge Arbitre, au classement à l'aide du CPPP sur « Poona » au 6 juin 2015. Le tirage au sort sera réalisé le 6 juin 2015. Le nombre de joueurs est limité aux « 200 » premières inscriptions (en fonction des places restantes dans les différents tableaux des différentes séries)
21. Tout joueur forfait avant la compétition, après le tirage au sort, devra en informer rapidement l'organisateur par téléphone et le justifier (certificat de travail, médical...) dans un délai de 5 jours maximum après la compétition, par mail à [liguebad.ra@gmail.com](mailto:liguebad.ra@gmail.com) ou

par courrier à la Ligue Rhône Alpes de badminton, 37 route du Vercors, 38500 Saint Cassien, sous peine de 2 mois de suspension de tout compétition.

22. En cas de forfait d'un participant, un joueur de simple peut être remplacé par un joueur inscrit et figurant sur la liste d'attente, dans l'ordre de celle-ci. La même règle s'applique en cas de forfait d'une paire de double. En cas de forfait de l'un des membres d'une paire, le joueur défaillant ne peut être remplacé que par un joueur inscrit au tournoi, avec priorité à ceux qui figurent en liste d'attente. Ces remplacements respectent l'article 13 du Règlement Général des Compétitions. Le comité d'organisation pourra accepter, en cas de remplacement, une participation à trois tableaux, et ce pour le bon déroulement du tournoi.
23. Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, pertes, accidents ou autres incidents.
24. Les joueurs sont priés de respecter la propreté de la salle et des vestiaires.
25. Toute participation implique l'adoption du présent règlement. Le Juge-Arbitre a la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement intérieur.
26. Tous les participants, le public ainsi que les autres personnes présentes ou non présente, lors du tournoi (adhérents du club BCCI, élus, personnalité sportives, bénévoles...) pourront être impliqués dans une démarche éco-responsable:
  - De manière directe : via les Eco-cups, les produits locaux, la gestion des déchets...
  - De manière indirecte : via des stands équitables, des expositions, du covoiturage...
  - De manière générale : communiquer sur les enjeux de « rentrer dans une démarche éco-responsable sur une manifestation sportive »Pour plus d'information, se reporter à la charte développement durable du club sur le site BCCI 26.fr

Le Comité organisateur remercie par avance tous les participants qui, pour la satisfaction de tous, apporteront leurs contributions à la réussite de ce « 8<sup>ème</sup> tournoi Chateaufortois » en observant ce règlement et en respectant les décisions du Juge Arbitre.

Le Juge Arbitre  
Jean-Pierre VOUREY

